

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Contribution d'Accomplir à la préparation du GTT du 20/12/07 sur la programmation de la Canopée (12/12/07)

Les points à l'ordre du jour sont ceux qui sont cités au point 4° du document préparé par M. Franjou pour la réunion du 03/12/07.

a) Questions relatives à la localisation des différentes composantes du programme

Le mélange équipements / commerces

L'association Accomplir a toujours défendu l'idée que le mélange du commerce et des équipements leur permettait de s'apporter de la fréquentation mutuellement. Nous sommes donc heureux que ce principe soit repris dans la disposition actuelle, d'autant que le poids global accordé aux équipements collectifs dans le projet est très important par rapport à celui des commerces.

Nous demandons que cette proportion entre équipements et commerces soit « sacralisée » dans la suite du devenir de la Canopée : si l'un ou l'autre des équipements public devait un jour fermer, il devrait être remplacé par un autre équipement public, et non rétrocédé au commerce.

La distribution des équipements et commerces

Nous estimons logique que les commerces soient plutôt en rez-de-chaussée et les équipements à l'étage, car des commerces en étage ne fonctionneraient pas, et en revanche les usagers peuvent monter sans problème.

Nous sommes également heureux de voir satisfaite une autre de nos demandes, à savoir que les équipements publics bénéficient d'un accès généreux en rez-de-chaussée pour favoriser leur visibilité et améliorer le confort et la sécurité des usagers, surtout les enfants. Nous souhaitons qu'une présence soit assurée dans l'ensemble des halls desservant les équipements publics de la Canopée, comme dans celui du Conservatoire.

La distribution des équipements dans la Canopée nous paraît satisfaisante, en particulier le positionnement du Conservatoire du côté Berger, ce qui doit permettre d'assurer un point essentiel, la continuité de fonctionnement de cet équipement pendant toute la durée de l'opération grâce au phasage du chantier. Quelle que soit l'envie de la Ville de livrer le bâtiment avant la fin de la prochaine mandature, il ne faut pas renoncer à cette continuité de fonctionnement : le conservatoire du 16ème a été "éclaté" pendant des mois et cela a été très préjudiciable à la fois aux élèves et aux personnels.

Le relèvement des hauteurs sous plafond

Nous souhaitons vivement qu'on relève la hauteur générale de la Canopée afin de disposer de volumes intérieurs sous plafond plus généreux (dans la limite d'un mètre par niveau en moyenne, soit trois mètres de plus en tout). En particulier, il faut prévoir au moins 4 mètres sous plafond pour les salles d'orchestre, de danse et d'art lyrique du Conservatoire.

Le Conservatoire

L'entrée de l'Auditorium à l'angle Berger/Lescot, où elle sera bien visible et où se trouvent les flux principaux, nous paraît judicieuse pour attirer du public aux concerts du Conservatoire. A noter que les bureaux du Conservatoire devraient être situés au milieu des salles d'enseignement. Pour le hall d'accueil du Conservatoire, nous adhérons à la suggestion de M. Gallois de créer une sorte de petit bar avec un tarif "adhérent" remplaçant avantageusement les machines à café, ce qui renforcerait la convivialité, permettrait des échanges entre élèves et renforcerait la présence d'adultes à cet endroit stratégique.

La Bibliothèque

Nous avons compris que compte tenu de la surface destinée au Conservatoire et à la Bibliothèque tous publics et du faible volume de la Canopée, il ne sera pas possible de positionner la Bibliothèque juste à côté du Conservatoire. Nous souhaiterions qu'on étudie la possibilité, pour les enfants, de cheminer facilement entre le Conservatoire et la Bibliothèque à travers le deuxième étage, sans avoir forcément besoin de redescendre au rez-de-chaussée.

Une limitation ferme des terrasses de café à la zone constructible

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que des cafés s'implantent côté jardin, ce qui sera très agréable pour les clients, à condition qu'on maintienne fermement la limite entre le jardin et le bâtiment prévue par le cahier des charges : s'il doit y avoir des terrasses de café côté jardin, les façades des cafés doivent être reculées d'autant, afin d'éviter tout débordement dans le jardin. Ceci est conforme au cahier des charges, qui prévoit une sanctuarisation du jardin comme espace non commercial. C'est un point sur lequel nous serons extrêmement vigilants non seulement maintenant, mais bien au-delà de la création du bâtiment, et nous souhaitons que cela soit pris en compte dès maintenant de la façon la plus précise possible.

La végétalisation du jardin jusqu'au pied du bâtiment

A noter que pour nous, les terrasses de café ne sont pas synonymes de flux majeurs dans le jardin : ce sont plutôt la grande place minérale prévue au pied du bâtiment dans le projet de jardin de la SEURA ou les allées trop larges également prévues dans ce projet qui pourraient drainer des flux massifs et perturber la tranquillité du jardin. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes favorables à une végétalisation du jardin jusqu'au pied du bâtiment et à une redéfinition très soignée des cheminements dans le jardin.

Côté nord, ce rôle de limitation nette du jardin par rapport à l'emprise du bâtiment pourra être assurée par le maintien du jardin Lalanne sur son site actuel, avec une amélioration de son insertion paysagère pour que ses abords et son entrée soient plus agréables qu'actuellement.

Côté sud, il faut renoncer à la présence d'une « place des rencontres » dotée d'un kiosque ou tout autre espace minéralisé au pied du bâtiment, car un tel espace drainerait des flux incompatibles avec le calme du jardin. Par ailleurs, compte tenu du fait que la Place Basse sera couverte d'un toit, construire un kiosque dans le jardin n'a plus d'utilité : la Place Basse pourra avantageusement en tenir lieu (cf ci-dessous). Il faudrait donc envisager le maintien du mail planté jusqu'au pied du bâtiment.

Le parti d'urbanisme retenu s'appelait « un toit dans un jardin », il n'y a aucune contradiction à ce que le jardin aille jusqu'au pied du bâtiment quitte à masquer son premier niveau : tout au contraire, c'est ainsi que se définit la nature même du projet de la SEURA : faire un jardin le plus grand possible, dans lequel le bâtiment est le plus discret possible. Les architectes de la Canopée soulignent aussi la nécessaire continuité entre la végétation du jardin et le grand toit, notamment sur la bande nord et la bande sud : « *Le projet se caractérise par une canopée architecturale qui poursuit celle des arbres* » (p. 3 de la notice de synthèse), « *Son gabarit est intégré à celui de la cime des arbres qui se situe à 11 mètres* » (p. 5).

Un détail crucial : les toilettes

Dans le cahier des charges, nous avons obtenu que soient prévus des sanitaires conséquents, en rez-de-chaussée, gratuits et ouverts 24h sur 24 car ils font réellement défaut dans ce quartier qui accueille énormément de monde, et dont tous les recoins sont en conséquence souillés quotidiennement. Sur la première esquisse, on ne trouve de toilettes qu'à l'intérieur des équipements, ce qui ne saurait suffire.

b) Questions relatives au traitement de l'espace public, à l'intérieur et à proximité de la « Canopée »

La Passerelle

L'un des objectifs du projet de Forum rénové étant, d'après le cahier des charges, de conserver le maximum de lumière naturelle au fond du cratère, nous étions opposés à la fois à la construction d'un toit et à celle de la passerelle, l'un et l'autre devant contribuer à réduire l'éclairage naturel du cratère par rapport à la situation actuelle. Dans le premier projet de Berger et Anziutti, il est vrai que la passerelle donne une impression de légèreté et de discrétion, mais elle est trop étroite et devrait être élargie pour être aux normes de sécurité, ce qui constituera un obstacle encore plus important à la lumière.

Par ailleurs nous craignons l'effet « pont des suicidés » ou plus simplement le risque de jets d'objets divers en direction de la Place Basse située trois niveaux plus bas, compte tenu en particulier du nombre de personnes fréquentant le site, dont 25 % a moins de 25 ans, et du précédent de la passerelle de la Porte du Pont Neuf, condamnée depuis plus de dix ans pour cette raison.

Si une passerelle devait être construite, la tentation pour éviter ce risque de jet d'objets serait probablement de l'enfermer dans un tube, ce qui serait peu esthétique et développerait probablement, compte tenu de la longueur de la passerelle, un sentiment d'insécurité de la même façon que le tube Lescot actuel (« *Que se passera-t-il si je fais une mauvaise rencontre au milieu du trajet, dans cet espace confiné ?* »).

En raison de ce sentiment d'insécurité, il est probable que la passerelle ne serait guère utilisée la nuit, et qu'elle offrirait ainsi un endroit facile à squatter, ce qui renforcerait le sentiment de malaise. Pour éviter toute tentation de squat, elle risquerait d'être fermée notamment la nuit et le matin, et il faudrait donc, de toute façon, prévoir des circulations alternatives.

L'axe est-ouest prévu par le parti d'urbanisme peut parfaitement s'accommoder du fait de contourner le patio ou de descendre sur la première terrasse côté jardin pour remonter côté Lescot. L'axe est-ouest est un axe visuel et un axe de promenade qui peut tolérer des « détours ». En aucun cas il ne s'agit d'un axe de transit qui, lui, devrait être direct, car chacun sait que les transits principaux seront assurés, comme aujourd'hui, par les rues Rambuteau et Berger, qui ne sont pas arrêtées par le boulevard Sébastopol contrairement à la rue de la Cossonnerie, ni par la Bourse de commerce contrairement au futur Cours central.

La Place Basse, une place publique

Nous avons beaucoup milité pour que la Place Basse reste une place publique, ce qu'elle est aujourd'hui en principe mais très peu en réalité, puisque l'accès à cette place publique est soumis aux horaires d'ouverture du centre commercial, et que concrètement la quasi totalité des animations qui y sont organisées le sont par le centre commercial. C'est fort dommage que cet espace soit aussi sous-utilisé en dépit de son emplacement stratégique et malgré la bonne volonté d'Espace expansion à cet égard. Il faut souligner par exemple qu'à deux reprises, la chorale des Bachiques Bouzouks s'est produite sur cet espace, avec l'autorisation de la Préfecture et en bonne intelligence avec le centre commercial, qui n'y a mis aucun obstacle et a même, à chaque fois, facilité la logistique de l'événement.

Cette place pourrait donc, dès à présent, être utilisée par des acteurs associatifs du quartier ou de banlieue en profitant du fait qu'elle est centrale, très passante, et en même temps relativement éloignée des immeubles riverains et encaissée, ce qui rend possible l'organisation d'animations musicales sans provoquer trop de nuisances.

Comme il a été dit plus haut, nous étions plutôt opposés à la couverture de la Place Basse par un toit, car l'éclairage naturel va en être diminué et les salariés, clients et passants n'auront plus cet accès direct à l'air libre. Nous étions particulièrement opposés à la suppression des verrières qui marquent la séparation entre le centre commercial et cette place publique : si celles-ci avaient été supprimées, la musique, le bruit et l'agitation du centre commercial se seraient déversées sur la Place Basse et l'auraient annexée « de fait » au centre commercial. Nous avons pris acte que des verrières seraient maintenues et qu'en revanche il y aurait un toit, et qu'il ne serait pas possible de réaliser dans ce toit une échancrure comme nous l'avions suggéré pour en mettre au moins une partie à l'air libre. Nous le regrettons mais il faut maintenant tirer parti au maximum des avantages que présente cette option, qui crée une place publique très originale puisque couverte, et pour laquelle il va falloir imaginer des usages et un fonctionnement innovants.

Un espace pour des spectacles de rue

Cette place située sous un grand toit de verre évoque le souvenir des pavillons Baltard pendant la période intermédiaire où, le marché étant parti, ils ont accueilli de très nombreuses animations plus ou moins spontanées ou organisées. Les Halles étaient alors un foyer de créativité remarquable au cœur de Paris.

Compte tenu de la proximité du Conservatoire, de la place qui a été donnée aux pratiques amateurs dans le programme de la Canopée, et du rôle que jouent les spectacles de rue dans la culture des jeunes de banlieue qui fréquentent le site, nous souhaiterions que cet espace couvert puisse, de la même façon, accueillir gratuitement les animations les plus diverses possibles, ce qui suppose :

- un aménagement « léger » de l'espace de la Place Basse pour pouvoir accueillir des spectacles devant un public debout, par exemple avec un plateau en bois, de faible hauteur (40 cm ?), pouvant accueillir l'orchestre du Conservatoire avec une bonne qualité acoustique, mais aussi des danseurs de hip-hop qui ont besoin d'un sol glissant, idéalement en bois ; on pourrait également prévoir des plateaux plus petits, permettant d'accueillir une formation réduite (orchestre de chambre) aussi bien qu'un one-man-show ; l'idée serait de proposer des spectacles de rue, pour des spectateurs debout, qui pour la plupart ne feront que passer, et non une vraie salle de spectacle avec des gens assis ;
- un aménagement des accès à la Place Basse, qui doivent rester ouverts même en dehors des heures d'ouverture du centre commercial, typiquement le dimanche après-midi et en soirée : plutôt qu'un escalator depuis la passerelle, il vaudrait mieux prévoir plusieurs escaliers et escalators depuis les grands halls Berger, Lescot, Rambuteau ;
- peut-être des toilettes accessibles même pendant les heures de fermeture du centre commercial, à moins que les toilettes jour/nuit demandées au rez-de-chaussée de la Canopée soient facilement accessibles à tout moment depuis la Place Basse ?
- un traitement soigneux de l'acoustique de la Place Basse mais aussi de l'isolation acoustique de tous les espaces de la Canopée, afin qu'il n'y ait pas d'interférences pour les équipements proposant de la musique (l'Auditorium notamment) ;
- une délégation de la programmation de la Place Basse à une association qui réunirait les équipements riverains susceptibles de produire des animations (Conservatoire, centre d'animation des Halles, Espace Pratiques amateurs, Chandanse des Sourds...), des associations culturelles parisiennes ou de banlieue intéressées, ainsi que le centre commercial également pourvoyeur d'animations ; cette gestion se ferait sur le modèle de la Fête de la musique, avec l'obligation de s'inscrire pour pouvoir utiliser le lieu, mais une grande souplesse et diversité dans les animations accueillies ;
- cette association aurait également pour rôle de s'assurer de la couverture de responsabilité civile des associations invitées et de fixer et faire respecter les règles d'utilisation de la Place basse comme lieu d'animations : horaires, niveau sonore, respect des aménagements, etc.

Un abri sécurisé pour les SDF ?

Nous avons déjà soulevé la question de savoir si l'espace du patio serait ouvert ou fermé pendant la nuit, et cette question est bien évidemment liée à celle de la présence de nombreux SDF dans ce quartier.

Un espace public doit en principe rester accessible jour et nuit. Ce n'est que par une dérogation préfectorale que les rues du Forum, en principe espace public, sont fermées aux heures de fermeture du centre commercial. Si la Place basse reste ouverte pendant la nuit, il est bien évident qu'elle sera très attractive pour les SDF souhaitant se mettre à l'abri des intempéries. Il en ira de même pour tous les autres espaces abrités de la nouvelle construction, notamment les halls Berger, Lescot et Rambuteau, ainsi que l'espace public situé autour du

patio et la terrasse « jardin » du niveau -1. A l'heure actuelle, de très nombreux espaces couverts du Forum des Halles restant accessibles la nuit sont utilisés par des SDF.

Cette utilisation n'était pas prévue par les concepteurs du Forum actuel, mais elle est cependant légitime dans la mesure où l'espace public est, par définition, accessible à tous : la seule raison d'empêcher un SDF de dormir sur la voie publique (seul espace qui lui reste puisque, par définition, il ne dispose pas d'un espace privé), c'est lorsqu'il gêne le passage, ce qui est rarement le cas.

Cette utilisation pose cependant deux problèmes : un problème de nuisance pour les autres usagers de ces espaces, qui les retrouvent souvent souillés ou encombrés de déchets le matin ; un problème de sécurité pour les SDF eux-mêmes, qui peuvent se faire agresser et voler leurs affaires pendant qu'ils dorment.

La solution serait que tout habitant de Paris dispose d'un toit pour dormir, mais tel n'est pas le cas, et sans doute encore pour longtemps malheureusement. Une solution provisoire serait que tout Parisien sans abri dispose d'un hébergement dans un centre d'accueil, mais tel n'est pas non plus le cas et de plus, pour des raisons diverses et souvent légitimes, beaucoup de SDF ne souhaitent pas se rendre dans les centres d'accueil et il n'y a aucune raison de les y contraindre, car « la rue est à tout le monde ». De plus, passer une ou deux nuits, ou même une semaine dans un centre d'accueil ne règle aucun problème pour les SDF, qui préfèrent généralement des solutions stables même si elles sont peu conventionnelles, plutôt que des solutions plus confortables mais très temporaires.

Par exemple, la petite équipe de SDF qui dorment actuellement sur le campement toléré par le directeur d'un établissement public du quartier, ou ceux qui dorment en petit groupe dans l'une des entrées du Forum, à un endroit où ils ne dérangent pas et où les gardiens viennent les réveiller le matin avant l'ouverture, sont beaucoup plus en mesure de se stabiliser et d'entreprendre des projets personnels que ceux qui sont seuls et doivent chaque soir se chercher un nouvel endroit, où ils ne savent pas s'ils seront en danger ou en sécurité. Le fait de se faire offrir de temps en temps une nuitée en centre d'accueil n'y change pas grand chose.

C'est pourquoi nous serions favorables à ce qu'on étudie la possibilité que les SDF puissent se réfugier pendant la nuit sur la future Place Basse couverte pour y dormir, avec les aménagements suivants :

- la prise en compte des normes de sécurité nécessaires pour que des gens puissent dormir à cet endroit (notamment la présence de plusieurs accès sous forme d'escaliers ou d'escalators, pour pouvoir rejoindre la surface rapidement en cas de problème) ;
- en partenariat avec le tissu associatif du quartier et en particulier avec l'association Mains libres, qui gère depuis mars 2007 une bagagerie pour les SDF du quartier des Halles avec la participation active des usagers SDF et d'habitants ADF (« avec domicile fixe ») du quartier, la création d'une association chargée de gérer l'utilisation de cet espace pendant la nuit, et notamment d'établir un règlement à respecter sur cet espace public, comme il en existe pour l'utilisation de l'espace public dans le cadre d'un marché alimentaire ou d'une animation dans la rue ; l'utilisation de cet endroit pour dormir pourrait par exemple être assujettie à l'adhésion gratuite à l'association et à la cooptation par le conseil d'administration, à l'image de ce qui se fait actuellement pour la bagagerie ;

- une surveillance, assurée par les membres de l'association, en faisant éventuellement appel à un vigile professionnel, formé pour cette tâche, afin que les personnes accueillies à cet endroit puissent dormir paisiblement et en sécurité ;
- l'engagement à restituer l'espace, le matin, libéré de tous les cartons ou autres affaires qui auraient pu y être déposés pendant la nuit, sachant que la bagagerie des Halles est là pour accueillir les bagages des SDF du quartier, et ce dès 7h du matin et jusqu'à 22h le soir.

Cette proposition risque de surprendre et même de choquer, mais nous pensons qu'elle doit être envisageable puisqu'en période de grand froid, on ouvre des lieux publics comme les espaces de la RATP aux SDF. Nous pensons aussi qu'elle répondrait à une vraie demande de la part de personnes qui refusent de se rendre dans des centres d'accueil qui ne sont pas toujours conçus en fonction de leurs besoins concrets.

En tout état de cause, il vaudrait mieux étudier la faisabilité de cette proposition dès maintenant, c'est-à-dire très en amont, que s'apercevoir une fois la construction achevée que ce problème va se poser, que rien n'a été fait pour le gérer, et qu'il faut fermer en catastrophe ces espaces publics pendant la nuit faute de savoir comment répondre au problème.

Nous recommandons de discuter de cette question, entre autres, avec les usagers SDF de l'association Mains libres.

c) Questions relatives aux rythmes de la vie des Halles

Nous sommes favorables à une répartition des programmes faisant en sorte que les différentes façades de la Canopée soient animées de jour comme en soirée. En revanche, nous ne voudrions pas d'un alignement des heures d'ouverture des commerces de la Canopée sur l'heure la plus tardive de fermeture des équipements ou des restaurants. Les commerces doivent continuer de fermer à 19h30 le soir, à l'exception de la surface alimentaire qui doit se être créée dans le barreau nord-sud et pourrait rester ouverte jusqu'à 20h, voire 22h certains soirs.

d) Questions relatives à la programmation commerciale

Nous réitérons notre demande de la création d'une surface alimentaire de type « Monoprix » dans le barreau nord-sud.

Nous souhaitons que ce commerce soit exemplaire à la fois dans son aménagement (conforme au développement durable), dans son fonctionnement (diversité dans le recrutement des salariés) et sa gamme de produits (commerce équitable, bio, ...).